

La  
**Semaine Religieuse**  
 DE  
**Québec**

VOL. XVIII

Québec, 11 novembre 1905

No 13

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Caendrier, 193. — Les Quarante-Heures de la semaine, 193. — Lettre de S. S. Pie X à S. E. le Cardinal Richard, 194. — Cérémonie religieuse à Saint-Damien, 195. — Erratum, 196. — A propos de missionnaires canadiens 196. — Mgr Elie Méric, 198. — Les catholiques, au Canada et en Angleterre, 199. — Entretien avec Mgr Bourne, archevêque de Westminster, 203. — Bibliographie, 207.

Calendrier

— o —

12	DIM.	vr	<b>XXII</b> ap. Pent. et 3 nov. <i>Kyr.</i> du dim. A Vêp., mém. du suiv. et de S. Martin I, pape et martyr (II Vêp.).
13	Lundi	†b	S. Didace, confesseur.
14	Mardi	r	S. Josaphat, martyr.
15	Merc	b	Ste Gertrude, vierge.
16	Jendi	b	S. Stanislas de Kostka, confesseur (13).
17	Vend.	†b	S. Grégoire le Thaumaturge, évêque et confesseur.
18	Samd.	b	Dédicace des Basiliques de S. Pierre et de S. Paul, <i>dbl. maj.</i>

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

12 novembre, Saint-Marcel. — 13, Saint-Lazare. — 14, Sainte-Rose. — 15, Saint-Martin. — 16, Sainte-Catherine. — 17, Beaumont.

Archevêché de Québec, 6 novembre 1905.

Le Révérend Monsieur Joseph-Napoléon-Théodule Simard, décédé le 5 du courant, à l'Hôpital-Général, Québec, était membre de la Caisse ecclésiastique Saint-Joseph et de la Congrégation du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

L. LINDSAY, ptre,  
Secrétaire.

---

LETTRE  
DE S. S. PIE X

A S. E. LE CARDINAL RICHARD

---

A NOTRE TRÈS CHER FILS  
LE CARDINAL FRANÇOIS RICHARD  
ARCHEVÊQUE DE PARIS

Notre très cher Fils,

Les graves événements qui se déroulent en France et qui menacent les intérêts suprêmes de la Religion sont l'objet de Nos préoccupations constantes à l'heure actuelle. Malgré tous Nos efforts pour éloigner de l'Eglise de France les malheurs qui paraissent aujourd'hui inévitables, on persiste à travailler avec acharnement à la destruction des saintes et glorieuses traditions de votre noble et bien-aimé pays. Nous manifesterons en temps et lieu toute Notre pensée, et Nous donnerons au clergé et aux fidèles de France les instructions exigées par une situation douloureuse qui n'est pas Notre œuvre et (comme le reconnaissent tous les esprits honnêtes et éclairés) dont Nous ne sommes en aucune façon responsable.

En attendant, et pour pouvoir affronter sans crainte les difficultés toujours croissantes d'un avenir prochain, Nous sentons très vivement la nécessité, pour Nous-même et pour vous, d'invoquer les lumières et le secours que Dieu seul peut donner. Si dans sa miséricorde infinie, le Seigneur nous invite à recourir à Lui pour nos besoins particuliers, à plus forte raison

devons-nous l'appeler à notre aide dans les nécessités de la vie publique et dans ces moments solennels où la Religion et la Patrie sont en péril. Notre cause après tout est la cause de Dieu, et la parole que le Seigneur adressait jadis au peuple fidèle prosterné devant Lui au temps de Josaphat, peut bien s'appliquer aux catholiques français : *Nolite timere nec paveatis hanc multitudinem : non est enim vestra pugna, sed Dei* (II PAR. XX, 15) (1). Aussi voudrions-Nous, très cher Fils, que dans tous les diocèses de France des prières publiques fussent prescrites pour implorer les bienfaits de la miséricorde divine sur votre patrie, et une protection toute spéciale pour l'Eglise en présence des épreuves qui la menacent à l'heure présente. Nous le savons cependant, Dieu écoute surtout la prière des âmes purifiées par le repentir, car il est écrit : *Non est speciosa laus in ore peccatoris* (ECCL. XV, 9.) (2) ; aussi serait-il désirable, en ces jours, que tous les fidèles s'approchent plus souvent des sacrements et que leurs prières soient rendues plus efficaces par des pratiques de pénitence.

Dans l'espoir que cette invitation à la prière sera accueillie avec empressement par tous les fidèles de France, et que Dieu daignera exaucer les vœux ardents que Nous formons pour le vrai bonheur de votre bien-aimée patrie, comme gage de Notre affection, Nous vous envoyons, très cher Fils, la bénédiction apostolique.

PIUS, PP. X.

Du Vatican, 4 octobre 1905.

---

### Cérémonie religieuse à Saint-Damien

---

Le 24 octobre dernier, se renouvelait au couvent de Saint-Damien une de ces fêtes toujours émouvantes et solennelles.

Quatre postulantes revêtaient l'habit des Sœurs de N.-D. du Perpétuel-Secours :

---

(1) Ne craignez pas ; n'ayez pas peur de la multitude des ennemis ; ce combat n'est pas le vôtre, c'est le combat de Dieu.

(2) La louange n'est pas agréable dans la bouche du pécheur.

Mlle Emma Gaudreau, de Saint-Cyrille de l'Islet, en religion Sœur Sainte-Rosalie ; Mlle Desneiges Sylvain, de Saint-Elzéar de Beauce, en religion Sœur Saint-Elzéar ; Mlle M.-Léontine Lambert, de N.-D. du Château-Richer, en religion, Sœur Saint-Onésime ; Mlle Alvine Morin, de Saint-François de Montagny, en religion Sœur Marie du Sacré-Cœur.

M. l'abbé G. Turgeon, aumônier-chapelain de la communauté, présidait la cérémonie.

---

### Erratum

---

*Le commencement de l'article sur la consécration épiscopale de Mgr Blanche, page 180 de notre dernière livraison, avait été rédigé et devait se lire comme suit :*

#### L'Eglise du Labrador

« Nous avons une belle Eglise ! » entendions-nous dire par l'un de nos évêques, il y a quelque temps, après une imposante cérémonie religieuse.

---

#### A propos de missionnaires canadiens

---

Nos coreligionnaires des autres races ne se tiennent guère au courant de ce que font les Canadiens-Français pour la diffusion de la foi catholique chez les peuples qui en sont privés.

Deux fois déjà, en ces tout dernières années, nous avons dû prouver à des journaux catholiques anglais, des autres provinces, que si la province de Québec n'envoie plus de contributions à la société de Propagation de la Foi de Lyon, il ne s'en suit pas qu'elle ne donne rien pour l'œuvre des missions ; au contraire, nous avons dit qu'elle fait à cet égard, et avec générosité, tout son devoir.

Aujourd'hui, nous avons à défendre l'honneur de notre province française sur un terrain différent, mais tout à fait connexe au premier : celui du personnel même des évangélistes.

A la fin d'un article intitulé « Catholics and foreign Missions », et publié dans le *Casket* (Antigonish) du 26 octobre, nous lisons l'alinéa suivant :

« Le Canada a des représentants parmi les missionnaires protestants, chez les peuples païens ; ce qui est étrange, c'est qu'il n'en ait pas un seul parmi les missionnaires catholiques. Nos coreligionnaires n'ont pas été les derniers à prendre volontairement du service pour l'Empire, en temps de guerre : mais, chose curieuse, pas un seul ne s'est encore enrôlé pour faire un service encore bien meilleur pour l'Empire, en concourant à la conversion de six millions de païens qui vivent à l'ombre du drapeau britannique. Quelle gloire ce serait pour le diocèse d'Antigonish, s'il battait la marche en cette affaire, de même qu'il occupe le premier rang par les sommes d'argent qu'il fournit pour l'œuvre des missions étrangères ! »

Assurément, nous estimons grandement le diocèse d'Antigonish, si remarquable par l'intensité de sa vie catholique. Mais enfin — et notre éminent confrère le *Casket* peut en faire son deuil — il ne saurait « battre la marche » sur la question des missionnaires canadiens dévoués à l'évangélisation des païens. Il est trop tard, beaucoup trop tard, pour prendre le premier rang !

Il y a longtemps que les diocèses de la province française de Québec ont pris les devants en ce vaste domaine.

Il y a plus d'un demi-siècle que feu Mgr Taché évangélisait les païens du Nord-Ouest, et que les RR. PP. Arnaud et Babel convertissaient les païens de l'Est.

Il y a des années que feu le P. Bouchard prêchait l'Évangile aux peuples du centre de l'Afrique.

Qu'on aille voir dans l'Ouganda : on y trouvera parmi les Pères Blancs plus d'un missionnaire canadien-français. Ces religieux ont d'ailleurs une maison d'étude à Québec, d'où part chaque automne un essaim de jeunes gens qui vont se consacrer à ces missions d'Afrique.

Et le *Casket* est bien convaincu que le Canada ne compte « pas un seul » représentant parmi les missionnaires catholiques qui travaillent à la conversion des peuples païens !

Nous n'avons fait, pourtant, que citer un petit nombre d'exemples. Il serait facile, en effet, d'allonger la liste en énumérant tous les missionnaires canadiens-français qui, aujourd'hui même, travaillent chez les sauvages païens des pays étrangers ou des régions septentrionales du Canada.



Nous pourrions aussi très bien mentionner le grand nombre de religieuses canadiennes-françaises qui, dans toutes les parties du monde, se dévouent à la conversion des païens.

A Québec même, nous avons un couvent de Franciscaines Missionnaires, qui a déjà fourni aux missions étrangères un bon nombre de sujets. Et dans ces tout dernières années, les « Sœurs Blanches » ont établi dans notre ville une maison de recrutement pour les missions d'Afrique.

A Montréal, l'autorité ecclésiastique approuvait dernièrement la fondation d'un institut de religieuses destinées aussi à l'œuvre des missions.

Nous connaissons assez les sentiments de notre confrère d'Antigonish pour être sûr qu'il recevra, avec une joie aussi sincère que l'est son dévouement à l'Eglise, tous ces renseignements qui le convaincront que, depuis longtemps déjà, le Canada a des représentants catholiques parmi les évangélistes des nations païennes.

Il est reconnu que la vieille France a fourni et fournit encore la grande majorité des missionnaires qui s'occupent de la conversion des infidèles. Il n'est donc pas étonnant que la Nouvelle-France suive en cette noble carrière les belles traditions de la race française, qui est par excellence, Dieu l'ayant voulu ainsi, la race apôtre.

---

Mgr Elie Méric

---

Nos lecteurs ont vu souvent le nom de ce savant prélat dans les sommaires, que nous publions chaque mois, de sa *Revue du Monde invisible*. La *Croix* (de Paris), du 20 octobre, annonçait son décès dans les termes suivants :

Nous apprenons avec regret la mort de ce prélat bien connu du clergé parisien et tenu en haute estime par les hautes écoles de la capitale, décédé à Honfleur, lundi dernier, au sein de sa famille, où il avait coutume de passer ses vacances pour se reposer des travaux intellectuels qu'il s'imposait encore, malgré son âge déjà avancé et une santé fort éprouvée depuis quelques années.

Né à Toulouse en 1838, Mgr Méric fit, pendant quelques années, partie de la savante Congrégation de l'Oratoire et

compta parmi les disciples les plus fidèles et les plus affectionnés du célèbre P. Gratry. Ses connaissances variées, sa facilité de parole et un réel talent de professorat lui ouvrirent l'accès à l'enseignement de la philosophie à la Faculté de théologie de la Sorbonne, qu'il quitta seulement lorsque le gouvernement supprima cette chaire.

Depuis cette époque, Mgr Méric s'occupa principalement de l'étude des sciences psychiques dans le but de réfuter les nombreuses et dangereuses erreurs propagées par les spirites français et étrangers. Il publia une intéressante revue mensuelle, la *Revue du Monde invisible*. Il présida également pendant quelques années une Académie libre de sciences psychiques.

Mgr Méric a en outre publié, dans sa longue et laborieuse carrière du professorat, une vingtaine d'ouvrages que les érudits, les philosophes moralistes ou les curieux consultent avec profit.

Les approbations des autorités ecclésiastiques données à la plupart de ces savantes publications sont une garantie de l'orthodoxie de la doctrine catholique de leur auteur. Nous offrons à la famille du regretté défunt, qui était un ami de la Bonne Presse et de ses œuvres, nos respectueuses condoléances.

A. P.

---

### Les catholiques, au Canada et en Angleterre

---

Nous avons bien remarqué l'article très important du *Catholic Times*, journal d'Angleterre, que la *Northwest Review* a reproduit le 30 septembre dernier. Nous l'avions même mis en réserve pour le reproduire dans nos pages. Mais le temps nous manquait toujours pour en faire la traduction. La *Vérité* l'a publié en son numéro du 28 octobre, et nous la prions de nous permettre de lui emprunter sa traduction.

L'intransigeance avec laquelle les catholiques anglais entendent garder le contrôle de leurs écoles, est peut-être de nature à faire comprendre aux catholiques du Canada qu'il y a des questions sur lesquelles on ne doit pas céder, surtout quand on a la Constitution pour soi... Ce qui donne encore plus d'autorité aux appréciations du *Catholic Times*, c'est que ce journal ne peut toujours pas être accusé, lui, d'amitié ou d'hostilité à l'endroit de l'un ou l'autre de nos partis politiques.

Nos lecteurs sont loin d'ignorer que, depuis nombre d'années, nous avons combattu la politique des concessions sur la question des écoles. A temps et à contretemps nous avons affirmé avec insistance que l'unique sûreté des catholiques réside dans le maintien de leur maîtrise sur les bâtiments scolaires et de leur contrôle sur l'enseignement. Car, à notre sens, se départir de quelqu'un des avantages qui nous permettent encore de diriger nos écoles comme doivent l'être des écoles catholiques, équivaldrait à ouvrir la porte à l'abandon de tout le reste.

Avec nous, il n'y a pas de distinction à établir entre les forts et la forteresse; les forts sont la forteresse. Et admettre l'ennemi sur un point quelconque, c'est mettre bas les armes et proclamer qu'il n'y a plus de défense possible. Les concessions sont aussi inutiles pour notre salut que le fut l'or à délivrer des invasions barbares l'empire romain en décadence. Une reculade aujourd'hui incite l'ennemi à pousser demain ses envahissements plus loin. Cela le met plus hardi dans ses exigences, et chaque concession faite lui rend les voies plus faciles. L'Etat a déjà tenté d'abolir les écoles séparées et de les remplacer par un système d'enseignement laïque et national. Or, si nous ne résistons pas dès maintenant à l'Etat, nous sortirons battus de l'issue finale de la lutte. Et, en effet, du péril auquel nous sommes exposés, nous pouvons trouver un parallèle dans ce qui s'est passé et se passe encore chez nos coreligionnaires des Territoires du Nord-Ouest du Canada.

Nos lecteurs connaissent le fait que, au Canada, les sujets de différentes dénominations religieuses ont, en matière scolaire, certains droits propres qui leur sont reconnus par la loi. Il n'est pas nécessaire que nous exposions ici le caractère de ces droits. Notre but est de montrer comment, à l'encontre de la loi et malgré toutes protestations, ces droits ont été graduellement dérobés. Et notre preuve vient d'un correspondant du *Times*, qui ne touche qu'incidemment à cette question, en parlant de la naissance des deux nouvelles provinces d'Alberta et de Saskatchewan. Après avoir raconté l'origine du système des écoles séparées au Canada, surtout en ce qui regarde le Nord-Ouest, il dit: « Plus tard, lorsque fut créée la législature des Territoires, le devoir lui échut d'émettre des ordonnances



et des règlements particuliers pour la conduite des écoles. « Le caractère des écoles séparées ne pouvait être détruit par « une législature subordonnée, cela n'empêcha pas que leurs « privilèges furent très considérablement diminués par les « ordonnances, nonobstant une constante résistance de la part « du clergé catholique romain. Ce procédé obtint complet suc- « cès dans les ordonnances de 1901, qui imposèrent aux écoles « séparées les mêmes règlements qu'aux écoles publiques, et « en firent des écoles nationales en tout, excepté de nom. L'en- « seignement religieux fut limité à une demi-heure à la fin de « la classe du soir, avec option laissée à l'élève d'y assister ou « de n'y pas assister, et faculté fut maintenue pour chaque « dénomination religieuse d'avoir des maîtres choisis dans ses « rangs. »

Lisez le témoignage de ce correspondant à la lumière de notre propre situation en Angleterre, et d'un coup d'œil vous verrez sans ombre le danger d'un compromis sur n'importe lequel de nos droits présents. Les prêtres canadiens ont protesté, mais l'autorité locale les a dominés tout de même jusqu'au jour où le gouvernement central est intervenu pour leur donner... quoi? Une concession en vertu de laquelle les écoles catholiques devinrent « nationales en tout, excepté de nom »! Les catholiques peuvent avoir des maîtres catholiques, et leur permettre de donner aux élèves catholiques une demi-heure d'enseignement religieux « à la fin de la classe du soir »! Et notez que ceci se passe au Canada avec son premier ministre catholique et sa nombreuse population catholique. Désirons-nous attendre un meilleur sort en Angleterre avec un premier ministre d'une religion quelconque ou sans religion, et une population catholique sans importance à cause de sa désunion?

Nos lecteurs comprendront maintenant ce que signifie la lutte pour le maintien du contrôle de nos écoles. Car le contrôle, c'est l'école. De même qu'un homme est le serviteur de celui qui le paye, de même une école est l'école de celui qui la contrôle. Chacun des enfants dans une école peut être catholique, chacun des maîtres aussi, et l'école peut être la propriété de catholiques, mais si les catholiques n'en ont pas le contrôle, l'école n'est pas à eux. Et c'est ici un point d'importance.

Voyez le Nord-Ouest canadien. Là, les catholiques ont des instituteurs catholiques et ceux-ci enseignent la religion catholique, et néanmoins les écoles sont « des écoles nationales en tout, excepté de nom ».

Pourrait-il se trouver une leçon de choses plus sérieuse ou plus sévère ? Pourrait-on invoquer un exemple propre à nous convaincre plus fortement de la nécessité de ne pas céder un seul iota du contrôle que nous possédons maintenant, ou à inspirer des idées plus sages aux partis politiques ?

Il est hors de doute que la hiérarchie ecclésiastique se refusera toujours à céder un point de ses légitimes réclamations, car c'est une question de vie et de mort pour l'Eglise dont elle a la défense. Mais nous ne sommes pas aussi certains que les divers partis politiques n'attendent pas quelque sorte de transaction dans les demandes des catholiques avant de tenter un règlement de ce troublant problème des écoles séparées. Par conséquent, tous les catholiques feront bien de ne pas perdre de vue l'exacte nature de leurs réclamations. Voici, brièvement exprimée, la formule de ces réclamations : Les écoles catholiques, sous une direction catholique, pour les enfants catholiques. Voilà, sans soustraction d'un point, ce que nous demandons, voilà ce que nous voulons avoir avant qu'aucun candidat politique puisse obtenir la promesse de nos votes. Nous laisser duper par un arrangement qui nous accorderait des instituteurs catholiques au prix d'un désistement du contrôle catholique, ce serait nous mettre dans la situation où nos coreligionnaires canadiens se sont trouvés eux-mêmes.

Les Canadiens catholiques n'ont pas vu de prime abord où ils allaient. Ils voient aujourd'hui clairement où ils en sont rendus : leurs écoles sont des « écoles nationales en tout excepté de nom » ! Prenons à temps l'avis que leur exemple nous donne. Ils ont protesté, mais en vain. Ils ont résisté constamment, mais aussi en vain. Ils avaient sacrifié dans une certaine mesure le point du contrôle, et ce sacrifice leur a été fatal. Le contrôle catholique est maintenant parti, et tout ce qui reste est cette permission d'avoir des maîtres catholiques, et à ceux qui y tiennent une demi-heure d'instruction religieuse à la fin du jour.

Il ne faut pas penser à un tel compromis dans notre cas ; personne ne voudrait en risquer la proposition. Mais les politiciens sont vifs à saisir les possibilités des similitudes, et ils seront enclins à nous dire que ce qui a satisfait les catholiques du Canada pourrait satisfaire les catholiques d'Angleterre. A quoi nous répondons que les catholiques du Canada n'ont pas reçu satisfaction : il a fallu les forcer à accepter l'arrangement. Mais sans contredit, parallèles mis à part, cet arrangement ne satisferait pas les catholiques d'Angleterre. Ce n'est pas pour obtenir le privilège d'une demi-heure d'enseignement de la doctrine catholique à la fin du jour, lorsque les enfants sont fatigués et pressés de partir, que nous avons bâti des écoles et en avons payé le coût. Et celui qui penserait que nous nous contenterions d'un pareil arrangement, serait un pauvre politicien, bien ignorant de la tenacité des convictions catholiques ou de la profondeur des principes catholiques sur les matières qui touchent à l'éducation.

A tous les joueurs de ficelles comme à tous les intrigants politiques, voici la formule de notre demande : Ecoles catholiques, sous contrôle catholique, pour enfants catholiques, avec maîtres catholiques. Et nous n'avons pas plus l'intention d'en retrancher quoi que ce soit, que nous avons celle de retrancher les dogmes de notre foi sur lesquels elle est fondée. Nous avons fait le DERNIER compromis.

---

#### Entretien avec Mgr Bourne, archevêque de Westminster

---

Il y a quelques semaines certains journaux de la Province s'affolèrent à la lecture de quelques articles de correspondants de la *Vérité*, lesquels, s'imaginèrent-ils, proposaient d'organiser un parti catholique au Canada. Et, à ce propos, ils s'accrochèrent, comme à une planche de salut qui se présentait au bon moment, à une appréciation de Mgr l'archevêque de Westminster, transmise plus ou moins correctement par les agences télégraphiques, sur l'inopportunité d'un parti catholique en... Angleterre.

Nous trouvons sur la *Croix* (Paris) du 20 octobre, l'interview de Mgr Bourne dont il était sans doute question dans cet incident. Nous en reproduisons le texte complet — dont la lecture intéressera particulièrement les personnes qui savent comprendre ce qu'elles lisent. Nous n'avons pas besoin d'attirer leur attention sur quelques alinéas plus spécialement suggestifs pour les catholiques du Canada.

Rome, le 16 octobre 1905.

LES LOIS SCOLAIRES ANGLAISES — LEUR ÉQUITÉ ET LEUR SAGESSE POLITIQUE — LES MENACES DU PROGRAMME LIBÉRAL — LES CATHOLIQUES ANGLAIS ET LA POLITIQUE.

Lorsque je rencontraï pour la première fois à Rome Mgr Bourne, voici quelque deux ans ou trois ans, il n'était pas encore archevêque de Westminster.

Evêque de Southwark, il avait fait partie des Commissions chargées de préparer l'application des nouvelles lois scolaires anglaises.

Ces lois scolaires anglaises, tout le monde les connaît, au moins d'une façon générale. Que de fois elles sont citées comme la solution la plus intelligente et la plus pratique du problème de l'enseignement public dans les sociétés modernes !

A coup sûr — dussent-elles disparaître par une faute politique des libéraux — elles demeureront comme un titre de gloire du ministère tory. Elles cadrent avec les larges traditions de liberté et d'équité politiques dont l'Angleterre se vante avec raison.

Pourtant, elles sont menacées : vos intéressantes lettres de Londres en ont informé les lecteurs de la *Croix*. Le parti libéral, qui triomphera sans doute aux élections prochaines, a inscrit leur revision dans son programme. . . .

Accueilli aimablement par S. G. Mgr Bourne, dans le presbytère attendant à la gracieuse église de Saint-Sylvestre, ma première question se porte naturellement sur les lois scolaires.

— Ces lois ont-elles contribué à multiplier le nombre des écoles catholiques, Monseigneur ?

— Elles n'ont eu aucune influence sur le nombre de nos écoles, pour une raison bien simple : presque toutes nos « missions » sont pourvues d'une école. Dès lors que nous pouvons grouper une trentaine d'enfants catholiques, nous leur assurons un local et un maître. . . .

— Si l'on ne peut atteindre ce chiffre ? . . .

— Dans les localités où les familles catholiques sont trop clairsemées, leurs enfants doivent entrer à l'école officielle ou même à l'école anglicane.

L'école officielle est neutre, ou pour mieux dire, en fait, interconfessionnelle. L'enseignement religieux s'y réduit à

quelques lectures ou à quelques explications de la Bible ; toutefois, même sous cette forme, il n'est pas obligatoire.

Quand les catholiques fréquentent l'école anglicane — ou l'école officielle — ils sont dispensés d'assister aux cours de religion que nous leur assurons par ailleurs. Ils bénéficient ainsi d'une disposition légale, la « clause de conscience. »

Vice-versa, il arrive fréquemment que nos écoles reçoivent des enfants anglicans. Ceux-ci sont libres aussi de suivre, ou non, notre enseignement religieux, mais leurs parents préfèrent ordinairement qu'ils le reçoivent.

— La révision des lois scolaires constitue-t-elle un événement grave ? De toutes manières, les catholiques anglais auront à cœur de maintenir leurs écoles. . . .

— Assurément me répond l'archevêque de Westminster, l'éventualité à laquelle vous faites allusion est d'une extrême gravité. Les lois récentes laissent aux différentes confessions le soin de construire leurs écoles. Mais les écoles une fois construites, le gouvernement assure leur entretien au prorata de leurs élèves. Et cette mesure est équitable, puisque nous assurons, pour ce qui nous concerne, le service public de l'enseignement. . .

Mgr Bourne a confiance que le peuple anglais n'aura pas à regretter un pareil recul des libertés publiques. Les libéraux, s'ils arrivent au pouvoir, se heurteront à des difficultés sérieuses au moment d'exécuter cette partie de leur programme. Ils auront à cœur de garder, pour leur majorité, l'appoint des Irlandais, et le parti irlandais, uni au parti libéral à cause du *home rule*, tient énergiquement à l'école confessionnelle.

— Les catholiques anglais, Monseigneur, ne seront-ils pas obligés de quitter le parti libéral ? Ne seront-ils pas refoulés en masse sur le parti conservateur ? Ne seront-ils pas contraints de constituer un parti catholique ?

— Ils ne commettront pas cette faute. Les catholiques anglais se distribuent, suivant leurs tendances personnelles, entre tous les partis. Le duc de Norfolk, le président de notre association catholique anglaise, appartient au parti conservateur. Le marquis de Rippon, son vice-président, se rattache aux fractions les plus avancées du parti libéral : il se range plutôt parmi les radicaux. Ces deux hommes influents se trouvent



ainsi dans des camps politiques opposés, ils sont étroitement unis pour les intérêts religieux.

Mais, me dites-vous, le parti libéral inscrit aujourd'hui dans son programme une clause que les catholiques ne sauraient accepter : ils la repoussent en effet. Les catholiques du parti libéral disent à leurs collègues : « Nous nous séparons de vous pour maintenir l'école confessionnelle. Nous sommes vôtres pour tout le reste du programme commun. »

Et Mgr Bourne se félicite de ce que la situation de l'Angleterre assure à son pays, dans tous les groupements politiques, la collaboration des catholiques. L'influence des catholiques en est d'ailleurs accrue : elle s'exerce au sein de chacun des partis ; si les catholiques s'isolaient, ils seraient au contraire impuissants.

— J'ai été frappé, Monseigneur, de cette largeur de vues que manifestent les catholiques anglais. Oserai-je même vous dire qu'une récente lettre de mon collègue de Londres, M. F. de Bernhardt, m'a causé un étonnement. J'y ai vu qu'en un rapport lu à la Société de la *Vérité catholique*, M. Dewas parlait avec sympathie des socialistes qu'il opposait aux collectivistes. En faut-il conclure que les socialistes anglais diffèrent beaucoup de nos socialistes et que ce terme a chez vous un sens que, jusqu'ici, il n'a pas pris chez nous ? Distingueriez-vous, par exemple — comme le faisait, en Australie, au mois d'août dernier, S. Em. le cardinal Moran dans son discours d'Ashfield, — distingueriez-vous le socialisme continental et le socialisme anglais ?

— Assurément. Nous visons, d'une façon générale, par ce mot, les membres des Trades Unions. Et les Trades Unions ne visent même pas à changer la constitution de notre pays.

— Puis-je vous demander, Monseigneur, si le clergé catholique jouit des sympathies populaires, et quelle attitude il adopte vis-à-vis du mouvement social ?

— Le clergé catholique est le plus populaire des clergés en Angleterre. Les ouvriers savent qu'ils peuvent toujours compter sur lui. Quant à ses tendances au point de vue économique, elles sont diverses. Notre clergé compte des conservateurs d'hier et des conservateurs d'aujourd'hui, — comme il possède des hommes hardiment progressistes. Vous rencontrerez ici le

même phénomène que je vous ai signalé dans la politique. L'entente la plus complète règne pour l'exercice du ministère proprement dit : elle n'est point altérée par ces diversités de tendances, ces variétés d'allures, ce goût plus ou moins accentué pour les transformations sociales.

... Il n'est pas toujours facile, comme me le faisait remarquer S. G. Mgr Bourne, de comprendre, du dehors, une situation qui a des caractères extrêmement originaux. Mais il est toujours utile d'ouvrir ses fenêtres sur les autres pays... B. SIENNE.

—••••—  
Bibliographie  
— o —

— BATTANCHON. *L'Ame de Roland*, épisode des guerres de religion. Prix : 2 francs. (Librairie Téqui, 29, rue de Tournon, Paris-VIe.)

Le livre que M. Battanchon vient de livrer à la publicité est un de ces rares romans. Il n'en est pas moins très intéressant, captivant même. Les personnages mis en scène sont des monstres et des héros, comme on en trouve toujours aux époques troublées de notre histoire. A côté du cruel sire d'Aubépin, de ce Vendéen dégénéré, véritable Néron moderne, on est heureux de rencontrer l'aimable et douce Gillette Le Huic, dont l'âme pleine de candeur entraîne irrésistiblement au bien ; le prêtre-martyr Symphorien, admirable de courage et de piété ; le capitaine Bénédicte enfin, vrai type du chevalier prêt à verser son sang pour les nobles causes.

C'est une joie et une force pour l'âme que de lire ces récits passionnants, dont l'expression imagée, parfois originale, double l'attrait. *L'Ame de Roland* est un livre, en effet, d'une lecture agréable et aussi d'une inspiration élevée. Il a de l'intrigue, de riches descriptions et beaucoup de vie. En maints passages, l'auteur chante sa foi avec de fiers élans d'enthousiasme. Il a su comprendre que le premier devoir de tout écrivain est de porter en haut les âmes de ceux qui les lisent.

Enfin — et nous aurions dû commencer par là — un écrivain délicat, M. l'abbé F. Charpentier, dans une lettre-préface félicite sans réserve M. Battanchon pour son travail et ne perd pas l'occasion d'exalter sa « géante Vendée. » V.

— G. MARQUIS. *Le livre de la Bonté*. Un vol. in 12.

Prix : 1 franc. (Ancienne Maison Ch. Douniol, P. Téqui, lib.-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris-VIe.)

L'auteur de ce charmant opuscule est un modeste. A en croire le titre, nous ne devrions trouver là qu'une anthologie de la bonté, un recueil où seraient enlâssées les pensées des meilleurs auteurs sur cette belle vertu. M. Marquis donne plus qu'il ne promet. Son petit livre est une œuvre originale, écrite d'une plume alerte et ferme. L'auteur se défend d'avoir voulu composer un traité de la charité envers Dieu ou le prochain ; de fait, rien dans ce livre d'allure très moderne ne rappelle le manuel classique que l'on trouve dans toute bibliothèque ascétique ; l'ouvrage n'en est que plus intéressant et la lecture plus attrayante. Il y a pourtant de l'ordre dans ce petit livre. M. Marquis, après nous avoir donné les caractères généraux de la bonté, nous dit où est son siège, quelles sont ses principales manifestations, envers qui elle doit surtout s'exercer. De nombreuses citations empruntées aux auteurs contemporains permettent à l'auteur d'être plus discret encore dans les conseils qu'il donne.

Ces pages « s'adressent aux victimes meurtries par la dureté ainsi qu'aux coupables qui ont fait souffrir. » Les uns et les autres voudront les lire ; les premières y trouveront un baume exquis, appliqué « par une main qui se fera petite, déliée, pour ainsi dire imperceptible » ; les seconds y découvriront « l'alchimie des belles âmes » qui les transformera et leur apprendra à guérir les plaies qu'ils ont faites.

« Tous, nous sommes des pauvres, des douloureux, avides de miséricorde et de bonté. » A tous, le livre de M. Marquis apportera adoucissement et réconfort. P. L.

REVUE DU MONDE INVISIBLE (8e année). Paraît tous les mois. — Abonnement : 12 fr. par an. DIRECTEUR, Mgr E. Méric, 29, rue de Tournon, Paris.

Sommaire de la livraison d'octobre :

La seconde vue (Mgr E. Méric) — Le rôle des anges dans l'univers (suite). (A. Van Mons) — Dédoublement de la personnalité (C. Boismorand) — Traitement non médicamenteux des névroses (Dr L. Ménard) — L'autoscopie interne (X) — Louis XVII et les médecins (fin) (L. Picard) — Traitement contre l'alcoolisme (Dr Paul Farez) — Vision spontanée dans le verre d'eau (X)